Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes

Lévis

6211-04-004



4 Mise en examen de GDF pour l'explosion de Mulhouse

Challenges.fr | 21.03.2006 | 17:41

MULHOUSE (Reuters) -Gaz de France (GDF) a été mis en examen, en tant que personne morale, pour homicides et blessures involontaires, ainsi que pour destruction de biens, dans le dossier de l'explosion de gaz qui a fait 17 morts le 26 décembre 2004 à Mulhouse (Haut-Rhin), "Le juge y a ajouté le manquement à une obligation particulière de sécurité", a précisé le procureur de la République de la ville, Régis Delorme. La mise en examen de GDF avait été signifiée dans la matinée au directeur d'EDF-GDF Services en Alsace, Gilles Galléan, et à Me Yves

Baudelot, avocat de l'entreprise, qui ont été recus par le juge d'instruction mulhousien Ariane Combarel, Ils n'ont fait aucune déclaration à leur sortie. Le procureur de la République avait estimé, en décembre dernier, que cette mise en examen était "inéluctable", au vu des conclusions du rapport d'expertise judiciaire qui venait d'être remis au juge. Il avait indiqué qu'une fissure dans une canalisation en fonte grise passant dans la rue de la Martre, devant l'immeuble de quatre étages, apparaissait comme la cause "unique" de l'accident.

lendemain de l'accident de Mulhouse. GDF avait annoncé l'accélération de son programme de remplacement de la fonte grise, un matériau dont la fragilité est connue depuis au moins vingt ans, par des conduits en polyéthylène pour qu'il soit achevé d'ici fin 2007. GDF avait déjà été mis en examen pour une explosion de gaz survenue à Dijon en 1999 dans des circonstances similaires. Onze personnes étaient décédées. L'affaire a fait l'objet d'une audience, le mois dernier, devant le tribunal correctionnel de Dijon qui fera connaître son jugement jeudi.

http://challengestempsreel.nouvelobs.com/france/art 29961.html